



Bruxelles, le 31 janvier 2013

## **A l'attention des élèves de 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> option Art et de leurs parents**

Madame, Monsieur, cher élève,

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des informations utiles pour l'organisation du voyage à Paris.

### **DATES ET MODALITÉS DU VOYAGE**

Le voyage est organisé avec l'aide de l'agence CJB « L'autre voyage », rue Alphonse Hottat 22-24 bte2 1050 Bruxelles.

Le séjour à Paris se déroulera **jeudi 27 et vendredi 28 février 2014**. Pour le **départ**, le rendez-vous est fixé jeudi à **6h45 au plus tard** à la **gare du Midi** de Bruxelles et le retour est fixé au même endroit vendredi à 21h47.

### **LES ACCOMPAGNATEURS**

Les professeurs accompagnateurs sont Mme Moerenhoedt et Mme Schaack.

### **LE LOGEMENT**

Il s'agit d'un logement en auberge de jeunesse avec demi-pension. Cette auberge est située au cœur d'un éco-quartier dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement.

Adresse : 20 Esplanade Nathalie Sarraute à Paris. Tél. 0033 1 40 38 87 90.

### **PAIEMENT**

Les frais de participation au voyage s'élèvent à 190 €.

- Ce que le prix comprend :
  - l'aller/retour Bruxelles/Paris en thalys et les transports dans Paris
  - 1 nuitée sur base de chambres multiples dans une auberge de jeunesse
  - la demi-pension (1 petit déjeuner, 1 repas chaud)
  - 1 pique-nique vendredi midi
  - entrées et/ou visites guidées des musées (Louvre, Orsay, Orangerie)
  - ascension des tours de la Cathédrale Notre Dame
  - ascension de la Tour Eiffel à pied jusqu'au 2<sup>e</sup> étage (115m).
- Ce que le prix ne comprend pas :
  - assurance annulation de 6€50 (sur demande uniquement)
  - 1 pique-nique jeudi midi et 1 pique-nique vendredi soir
  - achats personnels

Nous vous rappelons qu'un **premier acompte de 80€ - ou 86€50 en cas de souscription de l'assurance annulation - était à verser pour le 15/11/2013** au plus tard. **Le solde de 110€ est à verser pour le 15/01/2014** sur le compte de l'école BE60 2100 5156 7070 / GEBABEBB. **Communication : Nom / Prénom / PARIS / Classe.**

**Si vous n'êtes pas en ordre  
Veuillez s'il vous plaît payer le solde le plus rapidement possible.**



## PROGRAMME

### Jeudi 27/02/14

**Rendez-vous à 6h45 au plus tard gare du Midi** de Bruxelles ; départ du Thalys à 7h13 pour une arrivée gare du Nord à 8h35 à Paris.

Dépôt des bagages à l'auberge de jeunesse et trajet vers le Musée du Louvre.

10h30-12h30 : visite du **Musée du Louvre** (dessin possible ; prévoyez des feuilles A4 et un crayon).

12h30-12h45 : pique-nique rapide sur le site de la Pyramide (prévu par les soins des étudiants).

12h45-13h15 : promenade vers l'**Ile Saint-Louis** et la cathédrale Notre-Dame.

13h15-14h45 : **ascension des tours** (422 marches) et visite de la **cathédrale Notre-Dame**.

15h30-17h30 : Promenade et Jeu de piste dans **Montmartre**.

17h30-18h : trajet vers le **Trocadéro**.

18h30-19h30 : repas du soir à l'aquarium de Paris situé juste en face de la tour Eiffel.

19h30-21h30 : ascension de la **tour Eiffel**.

21h30-22h : installation à l'auberge de jeunesse

### Vendredi 28/02/14

7h30-8h30 : petit déjeuner et dépôt des bagages à la consigne de l'auberge de jeunesse

9h-10h30 : trajet vers le Musée.

10h45-13h : visite guidée suivie d'une découverte par petits groupes du **Musée d'Orsay**.

13h-14h : pique-nique (prévu par l'auberge de jeunesse) dans le **Jardin des Tuileries**.

14h-15h15 : visite du **Musée de l'Orangerie**.

15h15-18h : promenade dans le **quartier du Marais** et découverte des **galeries d'art**.

18h : retour à l'auberge, reprise des bagages et trajet vers la gare du Nord.

19h30 : pique-nique aux alentours de la gare (pique-nique prévu par les soins des étudiants).

20h25 : départ du thalys ; **arrivée** prévue à **21h47** Bruxelles gare du midi.

## ASSURANCE

Dans le cadre du voyage, les élèves sont couverts par la police d'assurance de l'école. L'assurance annulation joue sur base de la remise d'un certificat médical.

## SANTÉ

**Nous vous demandons de remplir la fiche médicale.** Soyez en ordre de vaccination belge (polio, tétanos,...). Nous vous suggérons d'emporter une petite pharmacie adaptée à vos besoins : fièvre, douleur, infections intestinales, désinfectant et sparadraps pour les « cloques ».

## TEMPS LIBRE

Dans les conditions précisées par le règlement, une certaine autonomie sera donnée aux élèves à différents moments de la journée afin de leur permettre d'éveiller leur curiosité.

## PAPIERS NECESSAIRES

- Chaque élève prend avec lui sa carte d'identité ou son passeport et sa carte SIS (européenne).
- Pour tous les participants :
  - Une attestation parentale est exigée (voir doc. annexe).
  - Une fiche d'identité complète avec des renseignements médicaux est à compléter.

**Ces documents sont à remettre à Mme Schaack pour le vendredi 14 février au plus tard.**



**FICHE D'IDENTITE, FICHE MEDICALE INDIVIDUELLE**

*Pour nous faciliter la tâche, et pour plus d'efficacité, nous vous demandons de remplir ces fiches qui resteront confidentielles.*

1. Fiche d'identité

Nom :	Prénom :
Adresse :	
CP :	Localité :
Tél. :	N° GSM parents :
N° GSM personnel si vous l'emportez avec vous :	

2. Fiche médicale

**Personnes à contacter en cas d'urgence :**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

CP : .....

Localité : .....

Tél. : ..... GSM : .....

Lien de parenté : .....

**OU**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

CP : .....

Localité : .....

Tél. : ..... GSM : .....

Lien de parenté : .....

Médecin traitant ( nom + adresse ) :

.....

.....

Tél. : .....

**Attention, n'oubliez pas votre carte SIS !!!**



**Informations médicales confidentielles :**

Etes-vous atteint(e) de :

◇ diabète                      ◇ asthme                      ◇ épilepsie                      ◇ somnambulisme

◇ affection cutanée                      ◇ rhumatisme                      ◇ affection cardiaque

Fréquence et gravité : .....

Divers (cocher la bonne case) :

	Oui	Non
1. Etes-vous vite fatigué ?		
2. Avez-vous un régime alimentaire particulier ?		
3. Pouvez-vous participer aux activités sportives ?		
4. Etes-vous allergiques aux médicaments ?		
5. Etes-vous allergiques à certains aliments ou certaines matières ?		
6. Etes-vous vacciné contre le tétanos ?		
7. Etes-vous en ordre de vaccin ?		

Si vous avez répondu affirmativement à la question 4, et/ou à la question 5, précisez les médicaments et /ou les aliments auxquels vous êtes allergique :

.....  
 .....

Si vous connaissez votre groupe sanguin, précisez-le :

.....

Remarques éventuelles :

.....  
 .....  
 .....  
 .....



## Règlement de voyage scolaire A signer par l'élève concerné(e)

**Le déplacement ne suspend pas l'application du règlement de l'École, qui demeure d'application pendant toute la durée du voyage ou de l'excursion. Le présent règlement précise certaines règles à respecter pour les élèves et s'applique dès le point de départ du voyage ou de l'excursion.**

### 1. Documents

Chacun veillera à se munir des papiers nécessaires pour les douanes et le séjour (carte d'identité, passeport dont la date de validité est correcte).

### 2. Respect

Les participants veillent constamment :

- o à adopter un comportement de nature à garantir la santé et la sécurité des autres participants ainsi que la bonne réputation de l'école, de ses élèves et de son personnel ;
- o à adopter un comportement respectueux des us, coutumes, législation et réglementation du pays de destination et à se garder de tout acte de nature à heurter la sensibilité des autochtones ;
- o à rester discrets dans le cadre de toute relation amoureuse ;
- o à respecter le programme des visites et l'esprit dans lequel elles ont été conçues ;
- o à faire preuve de l'attention et du sérieux que ces visites requièrent dans le cadre d'un voyage d'étude ;
- o à faire sien le règlement d'ordre intérieur de l'hôtel, des sites visites, transports en commun ;
- o à participer à l'ensemble des activités proposées.

Tout dommage cause volontairement ou non par un élève doit être signalé immédiatement au professeur responsable ; il est entendu que l'élève sera directement responsable et en supportera les conséquences financières.

Chaque élève aura le sens du groupe, sera ponctuel au rendez-vous et respectera les consignes données par les guides et les accompagnateurs.

### 3. Déplacement et sécurité

Les élèves demandent, au préalable, l'accord des professeurs pour quitter éventuellement le groupe.

Le professeur responsable, après concertation avec les autres enseignants, organise des périodes libres, adaptées à l'âge des élèves, aux lieux visites et de toute autre circonstance pertinente pour assurer la sécurité des élèves et le respect des us et coutumes locales. Pendant ces périodes libres, les élèves sont tenus de circuler par groupe de trois au moins ; chacun doit être muni de ses papiers d'identité et de tout autre document exigé par la législation ou la réglementation locale, d'une fiche mentionnant le numéro d'appel du téléphone portable du professeur responsable ou d'un enseignant, l'adresse complète et les coordonnées téléphoniques du lieu d'hébergement, ainsi que des moyens nécessaires pour le regagner (ticket de transport en commun...). Si les périodes libres sont organisées après la tombée de la nuit, le professeur responsable fixe une heure maximum de retour au lieu d'hébergement. Les parents sont avisés de la possibilité de temps libres organisés après la tombée de la nuit ; ils peuvent s'opposer par écrit à la participation de leur enfant à ces périodes.



Il est interdit aux élèves de se séparer du groupe ou de quitter nuitamment le lieu d'hébergement en dehors des périodes libres et selon les modalités dictées par le professeur responsable.

La possession, détention, importation, achat, vente, échange, distribution à titre gratuit, l'importation, exportation de tout objet tranchant, piquant, ou contondant ou de tout objet généralement quelconque pouvant servir d'arme sont interdits.

Aucune forme de violence, vol, contrebande ou agression ne sera tolérée.

#### 4. Alcool et drogue

La consommation de tabac et de boissons alcoolisées est interdite. Toutefois, pour autant que cela ne soit pas interdit par la législation ou la réglementation locale ou de nature à heurter la sensibilité des autochtones, le professeur responsable peut autoriser les élèves âgés de seize ans révolus porteurs d'une autorisation des parents ou des tuteurs à : consommer avec modération du vin ou d'autres boissons alcoolisées ne titrant pas plus de cinq degrés (cidre, bière...) avec le repas du soir ; fumer avec modération du tabac dans les lieux prévus à cet effet par la législation ou la réglementation locale, en dehors des activités scolaires, des repas et des chambres ; en tout état de cause, les fumeurs veillent à ne point incommoder les autres participants.

L'autorisation du professeur responsable résulte d'une simple tolérance ; elle peut être retirée à tout moment ; elle est retirée immédiatement en cas d'abus.

La possession, détention, importation, achat, vente, échange, distribution à titre gratuit, l'importation, exportation et consommation de toute drogue quelconque sont interdits.

#### 5. Santé

Avant le départ, les parents ou les élèves informent les professeurs des éventuels problèmes médicaux. La réalisation d'un piercing ou d'un tatouage (visible ou non visible) n'est pas autorisée durant le voyage.

#### 6. Sanctions

Les infractions au présent règlement peuvent être sanctionnées par le professeur responsable, après concertation avec les autres enseignants, et après avoir entendu l'élève. Sans préjudice de l'action disciplinaire qui pourra le cas échéant être entreprise après le retour du groupe, le professeur responsable peut notamment : exclure l'élève de tout ou partie des périodes libres ; lui interdire la consommation d'alcool et de tabac au cas où cela aurait été autorisé par les parents.

Toute infraction à une de ces règles peut entraîner le rapatriement immédiat de l'élève aux frais des parents ou tuteurs. La décision de rapatriement immédiat pour cause disciplinaire est prise par le professeur organisateur et la direction qui en avisent aussi rapidement que possible les parents ou les tuteurs de l'élève concerné. Un conseil de discipline peut être organisé à l'école pour définir des conséquences disciplinaires complémentaires.

**Les professeurs déclinent toute responsabilité en cas de non-respect des règles qui précèdent.**

Les accompagnatrices :

C. Schaack

B. Moerenhoedt

La direction :

V. Wiot

Nom + Signature de l'élève :



## Autorisation Parentale

Je, soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Nationalité :

Née à :

Domicilié(e) à :

autorise par la présente mon fils/ma fille, ....., dont je suis légalement responsable, à quitter le territoire belge en compagnie de son école (l'Institut Saint-Dominique, sis rue Caporal Claes 38, 1030 Bruxelles) pour participer au **voyage de classe organisé à Paris, France, du 27 février au 28 février 2014.**

Signature

---